



## Charte environnementale des acteurs de la filière Cuisines Professionnelles et Métiers de bouche

---

Cette charte se place dans le cadre de l'accord entre le SYNEG et ECOLOGIC pour officialiser le lancement d'une filière "Cuisines Professionnelles & Métiers de bouche" sous le logo fédérateur VALO RESTO PRO®.

La labellisation est une démarche volontaire ouverte aux producteurs, bureaux d'étude, installateurs et utilisateurs d'équipements de grandes cuisines. Elle engage les signataires de cette charte à travailler dans le sens de l'amélioration continue de l'environnement et en particulier :

### Respecter

- L'environnement et sa réglementation associée,
- Les réglementations : DEEE, DEA, Fluides, Piles & Accumulateurs,
- La traçabilité des déchets,
- Pour les producteurs au sens de la réglementation, les obligations déclaratives auprès du registre national des producteurs.

### Informers

- Les salariés des sociétés signataires du devoir de respect de la charte,
- Les clients de la démarche volontariste des signataires de la charte,
- Les clients du contexte réglementaire et des obligations qui en découlent, notamment en matière de gestion des déchets,
- Les acteurs du métier sur les filières et les méthodes de valorisation en matière de déchets.

### Agir & promouvoir

- Améliorer la gestion des déchets,
- Proposer la collecte des déchets dans le cadre des chantiers,
- Collecter ou faire collecter les DEEE & DEA par le biais d' ECOLOGIC et ses partenaires,
- Adopter des attitudes et décisions éco-responsables.

### S'engager

- A utiliser le label VALO RESTO PRO® et sa charte associée exclusivement dans le cadre d'une adhésion au dispositif de collecte mis en place en partenariat avec ECOLOGIC.



Avril 2020